

Date de la convocation: 28/06/2021

Date de l'annonce publique : 28/06/2021

Présents Gilles Roth, bourgmestre et président
Roger Negri et Luc Feller, échevins
Jean Beissel, Sven Bindels, Ed Buchette, Tom Kerschenmeyer, Romain Rosenfeld,
Adèle Schaaf-Haas, Nadine Schmid, Roland Trausch, Claudine Vervier-Wirth et Jemp
Weydert, conseillers
Tania Braas, secrétaire communal

Excusé(s) /
Votant par /
procuration

Point de l'ordre du jour : 4. g)	Finances communales: Approbation d'un règlement-taxé relatif à la délivrance de copies de plans de construction	n.c. : 243
---	--	-----------------------

Le conseil communal,

Vu sa délibération du 14/06/2021 relative à l'approbation d'un règlement-taxé relatif à la délivrance de copies de plans de construction ;
Considération que le règlement-taxé prévoyait une date d'entrée en vigueur qui était antérieure à la prise de décision du conseil communal ;
Considérant que la décision n'était pas conforme au principe de la non-rétroactivité des actes administratifs et qu'il y a lieu de modifier l'article 4 du règlement ;
Vu sa délibération du 11/12/2020 portant adoption du budget 2021, arrêté par le ministre de l'Intérieur en date du 22/01/2021 ;
Vu la loi communale modifiée du 13/12/1988 ;
Vu les articles 99 et 107 de la Constitution ;

Après en avoir délibéré conformément à la loi,

unanimement arrête

Art. 1^{er}.

Les tarifs dus pour la délivrance et l'envoi de copies de plans de construction sont fixés comme suit :

Format :	Tarif :
DIN A4	10 €
DIN A3	15 €
> DIN A3	30 €
Support numérique (CD, clé USB ou similaire)	10 €

Art. 2.

En cas de délivrance de copies en plusieurs formats, il est dû le tarif applicable pour le plus grand format délivré.

Art. 3.

En cas de demande de copies pour plusieurs constructions, les tarifs repris sous l'article 1^{er} sont à appliquer par construction.

Art. 4.

Le présent règlement entre en vigueur le 01/08/2021.

ainsi délibéré à Mamer, date qu'en tête (suivent les signatures)

Pour expédition conforme
Mamer, le 07/07/2021

Le secrétaire

Le bourgmestre,